

■ Frank Roubanovitch* : "Prolonger le tarif de retour jusqu'en 2010"

*directeur des achats tertiaires du groupe Accor et président du Comité de Liaison des Entreprises ayant exercé leur Éligibilité au marché libre de l'Électricité (CLEEE).

Le CLEEE a été créé en 2006, à l'initiative d'entreprises qui avaient subi des hausses importantes de leur facture d'électricité après avoir fait jouer la concurrence.

Le tarif de retour est "un vrai succès" et il faut le prolonger, le temps de trouver "une solution pérenne", revendique Frank Roubanovitch, porte-parole du CLEEE. Une étude devrait être lancée en ce sens dès janvier, dans le cadre du MEDEF, indique-t-il. Elle associera notamment de très gros industriels et des fournisseurs d'électricité, dont EDF.

Comment interprétez-vous le vote des députés autorisant la réversibilité totale pour les achats d'électricité des ménages (voir ci-dessous) ?

Frank Roubanovitch : On reconnaît enfin que la réversibilité totale est le meilleur moyen de rendre effective l'ouverture du marché. Mais ce constat vaut tout autant pour les consommateurs professionnels d'électricité ! Nous avons une problématique comparable à celle des particuliers. Lors de la vente de nos hôtels par exemple, de plus en plus de repreneurs sont sensibles à la problématique du contrat d'électricité. Ils se demandent si les établissements bénéficient des tarifs réglementés ou s'ils sont soumis aux prix de marché. Il y a donc un risque de distorsion de la valeur foncière de ces établissements.

Mais vous bénéficiez d'une autre mesure à laquelle les particuliers n'ont pas droit - le tarif de retour...

F.R. : On comprend les parlementaires qui nous disent qu'appliquer aux professionnels le dispositif de réversibilité des particuliers serait une provocation pour la Commission européenne compte tenu des dossiers d'infraction en cours. C'est précisément ce que nous a dit Patrick Ollier (président de la commission des Affaires économiques de l'Assemblée nationale, ndlr) cet été. Il ne pouvait rien changer à notre situation au motif que le tarif de retour (Tartam) était censé résoudre raisonnablement nos problèmes. Ce qui - il faut le reconnaître - est assez exact. À la précision près que le tarif de retour est provisoire ! Or, j'ai été très surpris d'entendre Luc Chatel (le secrétaire d'État à la Consommation, ndlr) dire que l'examen de renouvellement éventuel du Tartam se ferait fin 2008 OU début 2009 (1), alors que cet examen était prévu pour l'automne 2008. C'est la première fois qu'on voit une telle dérive. Cette différence peut paraître négligeable à certains. Mais elle ne l'est pas, car certains contrats au tarif de retour se terminent dès le 31 décembre 2008. Il nous faut donc une solution !

Quels bénéfices retirez-vous du tarif de retour ?

F.R. : Les membres du CLEEE achètent aujourd'hui leur électricité à 50 euros/MWh en moyenne. Sans le tarif de retour, nous l'achèterions à environ 68 euros/MWh, soit presque 20 euros de plus ! Le tarif de retour est un vrai succès (voir encadré ci-dessous). Nous sommes donc assez préoccupés. Nous ne voulons surtout pas nous retrouver sans dispositif transitoire et nous demandons donc la prolongation du tarif de retour jusqu'au 30 juin 2010 - date de la fin de la réversibilité pour les particuliers. Ceci afin de se laisser du temps pour trouver une solution pérenne.

INFOS ET CONSEILS

- > Toute l'actualité
- > Nos flux RSS
- > Toutes les cotations



- > Fiscalité: quoi de neuf?
- > Calculez vos impôts
- > L'ISF et vous?



- > **Gratuit** : recevoir nos newsletters



...REAGIR

- > Commenter les analyses de nos éditorialistes

- > Votre opinion:
 - Les chats
 - Les Blogs
 - Les forums

...ET S'ABONNER

- > Accédez aux différentes offres d'abonnements

Quelles solutions envisager, alors même que le tarif de retour est déjà dans le collimateur de la Commission européenne ?

F.R. : On y réfléchit dans le cadre de la commission énergie du MEDEF, avec d'autres comme l'UNIDEN, l'Union des industries chimiques (UIC) et des fournisseurs comme EDF et Poweo pour trouver une solution conforme au droit communautaire et compatible avec des niveaux de prix qui tiennent compte du nucléaire et des besoins de réinvestissement des producteurs. Dès janvier, nous allons confier une étude à un cabinet de consultants en ce sens.

Avez-vous déjà quelques pistes en tête ?

F.R. : Pour l'instant, nous sommes en train de choisir le cabinet pour réaliser cette étude qui concernerait toutes les entreprises. L'une des pistes à laquelle nous avons songé rejoint celle qu'a présentée l'UFC-Que Choisir - sans que nous nous soyons coordonnés avec elle. Elle consisterait à dire qu'une partie de la facture - celle correspondant au nucléaire et donc à la partie "plate" de nos consommations, soit environ 80 % - devrait être fixée par le gouvernement et donc garantie ; l'autre partie - portant sur les consommations de pointe - dépendrait des prix de marché. Une autre solution pourrait nous conduire à nous inspirer du modèle québécois : les tarifs réglementés ne seraient alors plus fixés de manière politique mais ils évolueraient en fonction d'indices réels de coûts de la production. Dès lors, la Commission européenne ne pourrait plus accuser ces tarifs de ne pas refléter les coûts de production. Il y a certainement d'autres options à explorer. L'objectif est de trouver des solutions de convergence acceptables pour tout le monde.

Serait-ce une manière d'augmenter les tarifs pour éviter leur disparition pure et simple ?

F.R. : Peut-être faudrait-il en effet réévaluer les tarifs réglementés, mais raisonnablement, afin de les rendre solides de manière à ce qu'ils ne soient plus attaquables par la Commission européenne...

L'idée d'augmenter les tarifs réglementés ne vous choquerait donc pas...

F.R. : Ce sera bien sûr un peu difficile pour les entreprises, mais je ne trouve pas cela choquant. Car c'est aussi une manière de pousser les entreprises à veiller à leur consommation, notamment de pointe - à des moments où l'énergie consommée est d'origine thermique. En revanche, il faut qu'on reconnaisse le fait que sur la base - soit l'essentiel de la facture -, on a la chance d'avoir l'énergie nucléaire. Et il faut qu'on en profite. Toutes ces réflexions sont en cours et prendront plusieurs mois avant de se mettre en place.

Alors justement, votre étude ne risque-t-elle pas de se télescoper avec les procédures d'infraction européennes en cours relatives aux tarifs réglementés (2) ?

F.R. : C'est possible. Mais la Commission européenne n'est pas non plus très à l'aise sur le dossier de l'ouverture des marchés. Elle ne peut pas dire que le marché fonctionne admirablement bien... Mon sentiment est que ce dossier compliqué va encore prendre un peu de temps avant de se conclure par un compromis. Si la Commission adoptait une position extrémiste, elle serait perdante car elle se mettrait à dos toute une partie de l'opinion publique. Certes, elle ne va pas lâcher l'affaire car elle tient à l'ouverture du marché. Mais la France comme la Commission ont envie de trouver une solution intelligente de compromis. Or, si l'ensemble des parties prenantes françaises au dossier sont capables de lui prouver qu'elles réfléchissent vraiment à des solutions eurocompatibles qui ouvrent le marché, ce sera beaucoup mieux que d'attendre, cachés, que le cyclone passe.

Vous ne partagez donc pas les craintes de ceux qui disent que la Commission pourrait demander aux bénéficiaires du tarif de retour de rembourser l'aide dont ils auraient ainsi bénéficié...

F.R. : Pas du tout. Car, si les entreprises devaient rembourser les bénéfices liés au tarif de retour, alors celles qui bénéficient des tarifs réglementés aussi - puisque les tarifs sont inférieurs de 23 % au tarif de retour. Cela voudrait dire

que toutes les entreprises, y compris celles qui n'ont jamais entendu parler de l'ouverture des marchés ou qui ne s'en sont jamais préoccupées et sont restées aux tarifs réglementés, devraient aussi rembourser. On atteindrait les limites du raisonnable ! C'est ce qui me fait dire qu'on s'orientera vers un compromis.

Interview réalisée par Marie-Christine Corbier

Les députés donnent trois ans aux ménages pour tester le marché

Électricité : La mise en oeuvre de la réversibilité retardée

Le "succès" du tarif de retour

Sur les 795 000 entreprises qui ont opté pour les prix de marché pour leurs achats d'électricité depuis le 1er juillet 2004, 3 600 sites ont choisi le tarif de retour, selon la Commission de régulation de l'énergie (CRE). Un chiffre qui peu paraître modeste. Mais c'est en volume qu'il faut analyser le succès du tarif de retour : la consommation annuelle des entreprises qui ont sollicité le tarif de retour représente 96 TWh soit les trois quarts de la consommation totale des entreprises qui ont basculé dans le marché !

M-C.C.

Frank Roubanovitch* : "Prolonger le tarif de retour jusqu'en 2010"(1) Luc Chatel à l'Assemblée nationale, le 11 décembre : "Un rapport d'évaluation du Tartam doit être rendu fin 2008 ou début 2009. Nous pourrions décider sur cette base de ce qu'il doit advenir du dispositif." (2) La Commission européenne a lancé deux procédures d'infraction à l'encontre des tarifs réglementés concernant la France. L'une est générale et relative à la transposition des directives électricité et gaz de juin 2003 - elle porte sur le niveau des tarifs réglementés. L'autre est relative aux aides d'État. Elle vise les tarifs réglementés destinés aux industriels (jaunes et verts) et le tarif de retour.